



CONCOURS D'EXPRESSION ORALE **Année 2011-2012**

Le concours, organisé par les districts 1520 et 1670 du Rotary international, est ouvert à l'ensemble des élèves de Première et de Terminale des lycées d'enseignement général et technologique, publics et privés, des Académies de Lille, d'Amiens et de Reims, scolarisés dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et des Ardennes.

Il est l'une des manifestations organisées à l'occasion de la Semaine de la langue française et de la francophonie 2012 qui célèbre cette année le tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau.

LES BUTS DU CONCOURS

Le Rotary souhaite faire la promotion de l'expression orale et de la communication auprès des élèves des **classes de première et de terminale des lycées** en mettant à leur disposition une tribune, un public, un jury et en leur donnant la possibilité de s'exprimer librement sur un sujet donné.

Pour les jeunes qui participent à ces compétitions amicales, il s'agira souvent de la première expérience de prise de parole à la tribune, face à un public, hors des repères familiers de la classe.

Cet exercice, particulièrement difficile, s'avèrera enrichissant et formateur pour la suite de leurs études et dans le cadre de leur avenir professionnel.

Pour le public qui assiste à ces concours, c'est l'occasion d'écouter les jeunes s'exprimer sur leurs préoccupations du moment et sur la manière dont ils perçoivent le monde qui les entoure. Les adultes pourront ainsi mieux les comprendre et mieux les aider dans la préparation de leur avenir.

LE CALENDRIER DU CONCOURS

Novembre 2011 - Février 2012 : Etablissement scolaire.

- Information des établissements scolaires.
- Recrutement et *sélection interne* des candidats dans ces établissements.

13 - 25 février 2012 : Concours local (quart de finale)

14 - 25 mars 2012 : Concours régional (demi-finale)

Samedi 21 avril 2012 : Finale interdistricts (1520 et 1670) à LILLE (lieu à préciser)

ETAPE 1 - ETABLISSEMENT SCOLAIRE

1- Le **Rotary-club local organisateur** (désigné, le cas échéant, en concertation entre les présidents des clubs d'un même secteur scolaire) prend contact avec les Chefs des établissements scolaires concernés.

2- **Chaque établissement scolaire propose ses candidats.** Chaque chef d'établissement scolaire proposera, selon des modalités qu'il aura arrêtées pour son lycée (concours interne, cooptation...), un nombre de candidats (2 ou 3, en principe) défini par le club organisateur en fonction du nombre de lycéens participant au concours local

Le concours n'est pas ouvert aux candidatures libres : seul(e)s les élèves présenté(e)s par leur lycée peuvent être inscrit(e)s sur la liste des concurrents.

Un(e) élève ayant déjà participé à un concours antérieur peut de nouveau être candidat(e) sous réserve de ne pas avoir été classé(e) premier(e) à la finale du concours interdistricts antérieur.

Les fiches de candidatures, signées par les responsables légaux des candidats mineurs, doivent être adressées au Club local du Rotary par les établissements scolaires au plus tard **le 04 février 2012**.

3- Le **Rotary-club local organisateur** dresse la liste des lycéens qui participeront au concours local. Le nombre de concurrents est laissé à l'appréciation du club organisateur. Toutefois, il ne saurait raisonnablement excéder 12.

ETAPE 2 : CONCOURS LOCAL (quart de finale)

1- Date : au plus tard, **le samedi 25 février 2012**. Le choix du jour est au libre choix du club organisateur.

2- Modalités

Les exposés sont présentés **en public** : chaque club aura le souci de choisir une salle pouvant accueillir légalement du public (salle communale, espace scolaire ou universitaire...) de taille raisonnable et accueillante, disposant à proximité d'une autre salle de préparation mais suffisamment éloignée (ou insonorisée) pour que les candidats puissent préparer le sujet imposé sans rien entendre des prestations en cours.

Les candidats font **deux exposés , en public** :

- le premier sur un **sujet entièrement libre** choisi par chaque candidat. Ce sujet pourra être le reflet d'une expérience personnelle à faire connaître, d'un projet, d'une activité de loisir pratiquée, d'un point de vue original sur un sujet d'actualité, etc. Il peut donc être préparé à la maison.

- le second sur un thème imposé : Le concours de cette année s'inscrit dans la démarche de la **Semaine de la langue française et de la Francophonie** qui aura lieu du 17 au 25 mars 2012. Le thème retenu est celui de cette Semaine : ***exprimer ma singularité, mon identité propre ou celle d'un groupe.***

Les candidats pourront fort utilement se procurer auprès de leur établissement le livret de l'opération « Dis-moi dix mots », disponible aussi en PDF sur le site www.dismoidixmots.culture.fr

Sur ce thème imposé, **chaque club organisateur** proposera aux candidats **2 ou 3 sujets différents**. Chaque sujet sera néanmoins suffisamment général pour permettre un développement conséquent, un sujet trop restrictif ou trop abstrait conduisant généralement à des exposés en deçà des 3 minutes. Si l'on peut s'inspirer des écrits de Jean-Jacques Rousseau, voire en citer un extrait, et s'il est souhaitable que les candidats en connaissent à grands traits la biographie, aucun sujet ne doit se limiter à la vie et l'oeuvre de cet auteur : il s'agit d'un concours d'expression orale et non d'un exercice d'histoire littéraire !

3- Temps de préparation du sujet imposé

Après l'exposé de son sujet libre, chaque candidat doit disposer d'un temps de **20 minutes (minimum)** pour préparer le sujet imposé qu'il choisira entre les 2 ou 3 proposés par le club organisateur. Il appartient donc au club organisateur d'établir une grille-horaire stricte qui tiendra compte du nombre de candidats et de la durée de chaque exposé du sujet libre. Si chaque candidat peut assister, autant que faire se peut, à la prestation des autres sur le sujet libre, **aucun ne peut assister, avant son propre exposé, à la prestation d'un autre candidat sur le sujet imposé.**

4- Durée des exposés

La durée réglementaire se situe entre **quatre et cinq minutes**. Il est souhaitable qu'un rotarien soit désigné pour indiquer le temps écoulé au candidat (3' 4'..) Une durée inférieure à trois minutes est éliminatoire.

L'exposé ne doit pas être lu, le candidat peut tout au plus utiliser un carton aide mémoire de 10 x 15 qui lui sera remis au moment de la préparation.

L'ordre de passage doit être tiré au sort.

5- Présentation des candidats au public

L'animateur ne donne que son nom, son prénom et sa classe, sans préciser son établissement scolaire. De même, les membres du jury n'ont pas à connaître le nom de l'établissement scolaire fréquenté.

6- Composition des jurys.

Les jurys sont composés de cinq à sept personnes. La composition des jurys doit être très étudiée. Ils devraient être composés, dans la mesure du possible, de spécialistes de l'expression orale et de la communication (journalistes, chargés de communication, acteurs, avocats, magistrats, etc.) et de préférence non rotariens. Les membres du jury ne doivent pas appartenir à l'établissement scolaire de l'un des candidats. Le ou la présidente du jury est désignée par le club organisateur.

Tous les membres du jury disposent d'une voix lors d'un vote. Le cas échéant, la voix du président du jury est prépondérante en cas d'égalité des voix.

7- Critères d'appréciation.

Les critères d'appréciation et leurs valeurs respectives sont :

1. *la présentation*, notée sur 4 points. Ce critère vise spécialement l'aspect visuel de la prestation et plus particulièrement : le contact avec l'auditoire, la gestuelle, le maintien...
2. *le fond*, noté sur 8 points. Les membres du jury sont invités à apprécier : l'analyse, l'argumentation, la manière d'aborder le sujet, la synthèse...
3. *la forme*, notée sur 8 points. Elle concerne : le style, l'élocution, la qualité du français, la conviction...

Un modèle de grille individuelle d'évaluation est jointe en annexe.

La durée de l'exposé peut être prise en compte s'il faut départager les candidats.

Le responsable du concours peut assister aux délibérations du jury sans intervenir (sauf s'il estime que le règlement n'est pas strictement respecté).

8- Délibération du jury et proclamation des résultats.

Le jury délibère à huis clos pendant une trentaine de minutes. Les décisions du jury sont annoncées par le Président. Elles sont sans appel. Seuls, les trois premiers candidats sont classés (deux qui participeront à la 1/2 finale et un suppléant) : les autres sont déclarés 4èmes ex-aequo. Les prix et les diplômes sont remis par les membres du jury, par les sponsors, éventuellement par les personnalités présentes.

9- La dotation.

- **Un chèque bancaire** remis aux candidats majeurs ou aux responsables légaux des candidats mineurs de :

- **150 €** pour le premier
- **100 €** pour le second
- **70 €** pour le troisième

à charge de chaque club organisateur (du groupe de clubs, le cas échéant) ;

- **un livre** de qualité à chaque candidat ;
- **un diplôme** signé par le Président du Rotary-Club et le Président du jury.

10- Réception.

Il apparaît indispensable de clore le concours par une réception. Elle doit être ouverte aux candidats, à leurs parents, aux membres du jury et au public dans le but de créer une rencontre informelle et fructueuse entre tous les acteurs de la manifestation.

11- Communication.

Un concours dont l'objectif est de promouvoir la communication implique la présence de la presse. Il est important de documenter les journalistes sur les buts du concours et son organisation. Parfois ces manifestations font l'objet d'un reportage vidéo dont une copie est

ensuite adressée aux différents candidats. Dans le respect du droit à l'image, une autorisation de publication figure explicitement dans le bulletin d'inscription.

12- Le public.

L'auditoire doit être aussi important que possible de manière à valoriser le concours, les établissements scolaires et les candidats. Prévoir à cet effet une campagne d'information par voie de presse et d'affichage (dans les établissements scolaires en particulier) ainsi que des invitations personnelles. Le rôle de l'animateur sera d'informer largement le public sur les buts et modalités du concours. Le public peut être invité à noter les candidats. Des grilles de notation seront distribuées à cet effet. ***Ces notations ne sont pas prises en compte pour le classement qui relève exclusivement des décisions du jury.***

12- Transmission des sujets et des résultats.

Chaque club-organisateur est tenu de faire parvenir au responsable du concours régional de son secteur (NB : la liste des secteurs de référence sera, en fonction des concours locaux, arrêtée en février 2012), par mél de préférence :

- l'intitulé complet des sujets imposés ;
- la liste des candidats retenus pour les demi-finales (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mél, responsables légaux, établissement scolaire fréquenté).

ETAPE 3 : LE CONCOURS REGIONAL (demi-finales) : 14 - 25 mars 2012

1- Sélection des candidats.

A l'issue du concours local : les deux premiers candidats de chaque concours local sont invités à participer, **pour le district 1670**, à l'une des trois (ou quatre) demi-finales (une secteur de Lille-Métropole ; une secteur Douaisis - Cambrésis - Hainaut ; une ou deux secteur Aisne-Ardenne) pendant la Semaine de la Langue Française, entre les 14 et 25 mars (dates - de préférence un samedi après-midi - et lieux à préciser par le représentant du Gouverneur de chaque secteur en concertation avec le club organisateur retenu)

Le candidat classé troisième au concours local est suppléant des deux premiers pour la 1/2 finale.

2- Choix des sujets imposés.

Une différence essentielle avec le concours local : il n'y a pas d'épreuve avec sujet libre.

Pour le concours régional, le choix des sujets est de la compétence du représentant du Gouverneur responsable de l'organisation, en lien avec le comité du concours. Un sujet unique est proposé aux candidats. Le concours régional reprend le thème de la Semaine de la Francophonie 2012 avec comme mot-clé : **le rêve**.

3- Modalités de déroulement et résultats

Les modalités de déroulement et de classement sont les mêmes que celles des quart de finales.

A l'issue de la demi-finale : **SIX candidats du district 1670** - soit, en principe, les **deux premiers candidats de chaque demi-finale** pour le District 1670 - sont invités à participer à la **finale interdistricts du 21 avril 2012 à Lille**. Un suppléant est également désigné par le jury dans chaque demi-finale, mais il ne concourt généralement que dans le cas de défaillance d'un des premiers candidats. Si le nombre des demi-finales est de 4, les présidents des 4 jurys se réuniront pour arrêter en concertation et avec l'aide des fiches d'évaluation la liste des 6 finalistes. En ce cas, les deux non-inscrits sur la liste des finalistes seront désignés "suppléants".

4- Dotation

- **Un chèque bancaire** remis aux candidats majeurs ou aux responsables légaux des candidats mineurs de :

- **250 €** pour le premier
- **150 €** pour le second
- **75 €** pour le troisième

à charge de l'ensemble des clubs participants à la demi-finale (le trésorier du club organisateur adressera une facture aux trésoriers des autres clubs concernés) ;

- **Un livre** de qualité à chaque candidat ;
- **Un diplôme** remis à chaque candidat par les membres du jury. Ne pas oublier d'inviter la presse locale pour ce concours apprécié du public .

5- Transmission des sujets et des résultats.

Chaque responsable de secteur fera parvenir à Daniel Vandenhoecq, responsable du concours du district 1670 :

- l'intitulé complet des sujets imposés ;
- la liste des candidats retenus pour la finale inter-districts (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mél, responsables légaux, établissement scolaire fréquenté).

ETAPE 4 : FINALE INTERDISTRICTS: samedi 21 avril 2012

Cette finale est organisée cette année à Lille par le District 1520. Elle se déroulera en présence des deux Gouverneurs en exercice, des représentants des gouverneurs organisateurs du concours, des représentants de l'Education Nationale, des familles et de nombreux rotariens et amis des candidats.

Pour la finale interdistricts, le choix du sujet appartient au Gouverneur du district organisateur ou son représentant, après discussion avec le représentant de l'autre District. Un seul sujet est proposé aux finalistes.

Les trois premiers prix sont à la charge des Districts. Le premier prix est généralement un voyage ou une bourse de 1000 euros, les second et troisième prix, des chèques ou cadeaux de plusieurs centaines d'euros (à préciser chaque année). Le public (à l'exception des lycéens, supporters naturels de leurs camarades) est invité également à désigner le meilleur candidat et «un prix spécial du public » est attribué.

Des livres de qualité et des diplômes signés des deux Gouverneurs et du Président de Jury sont remis à tous les candidats de cette finale interdistricts à laquelle les familles et des rotariens de chaque club concerné sont invités à assister.

La presse locale et régionale donne souvent un très large compte-rendu de cette manifestation, aboutissement d'un concours entre plusieurs centaines de lycéens chaque année.

Le responsable du concours pour le district 1670 est :

*Daniel VANDENHOECQ, du club Douai - Val de Scarpe,
15, rue de Corbehem 62112 GOUY-SOUS-BELLONNE
Tél : 03.21.718.032 / 06.46.801.003
mél : daniel.vandehoecq@wanadoo.fr*

Il est à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous rendra, si vous le désirez, visite pour une meilleure organisation.

Merci à toutes et tous de votre engagement personnel et en club, pour le plus grand profit de nos jeunes lycéens.